

DEC133011DR01

Décision portant nomination de Mme Jocelyne PICHOT-DOULCIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A012DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) et nommant Mme Gisèle SAPIRO en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 2 novembre 2011;

Considérant que Mme **Jocelyne PICHOT-DOULCIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, en avril et juin 1996.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Jocelyne PICHOT-DOULCIER**, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) à compter du 1^{er} janvier 2010.

Mme **Jocelyne PICHOT-DOULCIER** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Jocelyne PICHOT-DOULCIER** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Gisèle SAPIRO

Directrice de l'UMR8209

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Philippe BOUTRY, président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne